

contre les incendies, matériel lourd et communications. Il existe un réseau de 75 tours de guet munies de postes émetteurs-récepteurs de radio, complété durant les périodes de grand danger par des aéronefs qui survolent régulièrement les régions forestières. Le ministère des Ressources naturelles est en train d'adopter le système de communications VHF. Environ 1.400 postes émetteurs-récepteurs installés dans des tours, des véhicules, des aéronefs et des camps forestiers sont utilisés pour la détection et la suppression des incendies de forêt. On dispose également de six hélicoptères et de huit avions à voilure fixe équipés pour le largage d'eau, et on peut faire appel à du secours extérieur en cas de nécessité.

Alberta. En Alberta, sur 148.167 milles carrés de terres forestières, 106.755 représentent des terres productives. Le Service des forêts du ministère des Terres et Forêts de l'Alberta, qui est chargé de leur administration, est composé de six directions: administration, aménagement forestier, protection des forêts, construction et entretien, utilisation des terres et formation du personnel forestier. Les zones forestières sont réparties en dix Forêts, chacune administrant séparément son territoire. Chaque Forêt est dirigée par un surintendant assisté d'un certain nombre de spécialistes de l'aménagement forestier, de la lutte contre les incendies, de l'utilisation des terres, de la construction et des communications, ainsi que d'un personnel de bureau et d'un certain nombre d'employés occasionnels. Ces Forêts sont subdivisées à leur tour en districts de gardes forestiers dont chacun est administré par un agent forestier comptable au surintendant. L'agent de district peut avoir plusieurs gardes forestiers et autres employés sous ses ordres.

La Direction de l'aménagement forestier est chargée d'assurer l'application et la surveillance du régime de contingentement du bois, d'accepter et d'approuver les plans d'aménagement et les projets annuels d'exploitation relativement aux terres de la Couronne louées ou concédées, de préparer et d'exécuter les programmes d'aménagement forestier, et de disposer du bois récolté sur les terres de la Couronne. Elle dirige également des programmes de sylviculture, s'occupe des demandes d'autorisation, effectue l'inventaire des ressources forestières, inspecte les aires de coupe pour s'assurer de la qualité des méthodes d'abattage et d'utilisation, et enfin perçoit les droits et redevances.

La Direction de la protection des forêts s'occupe de tout ce qui concerne la protection, y compris la prévention, la détection et la lutte contre les incendies. Elle comprend un certain nombre de spécialistes, dont un météorologiste et un agent des communications, ainsi qu'une section aérienne spéciale chargée elle aussi d'assurer la protection.

La Direction de la construction et de l'entretien s'occupe de la construction et de l'entretien des routes, des pistes d'atterrissage et des bâtiments situés dans le secteur relevant de la compétence du Service, et elle administre et exploite trois aéroports publics autorisés.

La Direction de l'utilisation des terres forestières est responsable de la planification et de la surveillance des modes d'utilisation des terres dans les aires forestières, y compris l'aménagement de pâturages, de secteurs consacrés à la récréation ainsi que de bassins hydrographiques, notamment sur le versant oriental des Rocheuses arrosé par les rivières Saskatchewan-Nord et Sud. La Direction de la formation du personnel forestier intervient au niveau de la deuxième année du cours de technologie forestière de deux ans dispensé par le *Northern Alberta Institute of Technology*. Elle offre également des programmes de formation en cours d'emploi à l'intention de toutes les directions du Service et autres divisions du ministère.

La recherche fondamentale en matière de forêts est généralement effectuée à toutes les phases du programme par le Service canadien des forêts. On a maintenant terminé la construction d'un nouveau laboratoire fédéral de recherche à Edmonton, ce qui permettra de fournir de meilleurs services.

Colombie-Britannique. Sur les 366.255 milles carrés de la Colombie-Britannique, 215.744 sont classés comme terres forestières et renferment 276.068 millions de pieds cubes de bois marchand adulte, surtout des conifères.

Pour des fins administratives, la province est divisée en six districts forestiers dont les sièges régionaux sont situés à Vancouver, Prince Rupert, Prince George, Kamloops, Williams Lake et Nelson. Cette décentralisation administrative est encore accentuée par la subdivision de toute la province en 101 districts d'agent forestier. Le bureau central du Service des forêts à Victoria groupe dix divisions de direction ou d'élaboration des politiques.

On s'efforce d'assurer un rendement soutenu des ressources forestières de la